

Monsieur Claude Archer

Par mail avec accusé de réception

Bruxelles, le 28 décembre 2021

N/Réf. : 2021-12-27-0441-Vie privée-sho
(à rappeler)

CONCERNE : Votre courriel du 22 décembre 2021

Monsieur Archer,

Je reçois votre courriel du 22 décembre dont le contenu a retenu toute notre attention.

Sauf erreur, je n'ai reçu aucune demande officielle de votre part concernant une « liste des détachements de personnels de la RTBF vers les cabinets, institutions publics ou congé pour le privé ».

A vous lire, il semblerait que vous ayez adressé pareille demande à M. Engel, qui est administrateur et non « administrateur général » de la RTBF, et qui n'est statutairement pas habilité vous répondre.

Je constate aussi qu'il n'est pas clair de savoir si vous formulez cette demande vous-même ou au nom d'une étudiante.

Sur le fond, vous devez savoir que votre demande portant aussi sur des documents à caractère personnel, le décret sur la publicité de l'administration requiert du demandeur la justification d'un intérêt.

Sur l'articulation entre publicité et vie privée, visée par le décret, la RTBF doit également tenir compte du RGPD.

Sous réserve de l'analyse in concreto de votre demande, je vous signale que la confection de la « liste » que vous demandez et qui n'existe pas en tant que telle impliquerait pour la RTBF un travail de recherche conséquent dépassant le cadre du décret. En ce sens, votre demande serait davantage à intégrer dans le cadre d'un stage ou d'un mémoire universitaire, auquel cas il y a toujours une demande de limitation de la publicité à donner aux données collectées (clause de confidentialité usuelle).

Dans ces conditions, je vous invite à me formuler votre demande par courrier postal signé et daté pour m'assurer que votre demande émane bien de vous, d'une part, et à justifier de votre intérêt personnel et concret à disposer d'une telle liste.

Si vous deviez formuler cette demande au nom d'une étudiante, je vous invite à démontrer que vous pouvez agir en son nom et à démontrer l'intérêt personnel et concret de cette étudiante. En outre, si la demande de l'étudiante est formulée dans le contexte d'un stage ou d'un travail de recherche, je vous invite à démontrer l'existence de ce stage ou de ce travail de recherche, ainsi qu'à expliciter l'encadrement concret dudit stage ou travail de recherche.

Dans cette attente, recevez, Monsieur Archer, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Paul Philippot

Copie : JP Jacqmin, C. Thiran, C. Cantillon